

BIOBAN™ SP 100 Technique

Pour fabrication et formulation de produits antiparasitaires.

AVERTISSEMENT

{Poison Logo}
POISON

{Corrosive Logo}
CORROSIF

PRINCIPES ACTIFS :

o-phénylphénate de sodium (sous forme de tétrahydrate)71,1%

o-p-hénylphénol (sous forme de o-phénylphénate de sodium tétrahydraté) 63,3%

N0 D'HOMOLOGATION 11991
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE **URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT:**

CANUTEC (Canada): 1-613-996-6666
CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA) ; 1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES URGENCES:
LANXESS: 1-800-410-3063 (USA) ; 1-866-673-6350 (Canada)

CONTENU NET : 25kg/ 55,12 lb

MISES EN GARDE

AVERTISSEMENT

GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ
CORROSIF POUR LA PEAU. NOCIF POUR LES YEUX. POUSSIÈRES

IRRITANTES. NOCIF SI INGÉRÉ.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler le produit. Éviter de respirer les poussières. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial au cours de la manipulation. Bien se laver après avoir manipulé ce produit.

PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux: Laver immédiatement et sans arrêt à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer

2023-1679
2023-08-03

de laver. Consulter un médecin rapidement, de préférence un ophtalmologiste.

Contact avec la peau: Peu importe l'ampleur de l'exposition, laver immédiatement la partie atteinte à fond avec un savon non abrasif et de grandes quantités d'eau pendant 30

minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminées. Détruire les articles en cuir contaminés tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre. Des quantités plus importantes de ce produit peuvent être enlevées de la peau en pulvérisant/tamponnant répétitivement la peau avec une mixture de polyéthylène glycol ou de polypropylène glycol, et en rinçant alternativement à grande eau pendant 30 minutes. Parmi les mélanges pour la décontamination, notons par exemple le PEG 300 avec l'éthanol (ou un alcool dénaturé industriel) en mélange 2:1, ou les mélanges exclusifs de polypropylène et d'huile de colza, ou encore les mélanges de polyvinylpyrrolidone et de détergent.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle ; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc...). Appeler un Centre antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

Ingestion: Appeler immédiatement le Centre anti-poisons ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre anti-poisons ou le médecin le demande. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

NOTE AU MÉDECIN : Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison de lésions possibles aux muqueuses

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station d'épuration. Ne pas contaminer les plans d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

NOTE Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

2023-1679
2023-08-03

ENTREPOSAGE : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux par l'entreposage ou l'élimination des déchets. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas en usage.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Suivre les recommandations provinciales pour toute autre opération additionnelle de nettoyage du contenant vide avant d'en disposer.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Tout formateur utilisant le BIOBAN SP 100 Technique doit indiquer de façon claire sur l'étiquette l'utilisation prévue des formulations finies et les précautions à prendre relatives au dit produit, conformément aux lois et règlements applicables.

S'il est exposé à l'air durant des périodes prolongées, ce produit peut produire une solution trouble dans l'eau. On peut minimiser cet effet en ajoutant suffisamment de soude caustique (hydroxyde de sodium).